

10.04 Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soient approuvés tels que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versés aux archives de l'arrondissement les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 à 19 h et des séances extraordinaires du 7 octobre 2024 à 18 h et du 24 octobre 2024 à 8 h 30.

That be approved as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough the minutes of the regular council sitting held on October 7, 2024, at 7 p.m. and the minutes of the council special sittings held and October 7, 2024, at 6 p.m. and on October 24, 2024, at 8:30 a.m.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement – 1242155017

Que le conseil d'arrondissement proclame l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro arrondissement allié contre la violence conjugale.

That the Borough Council proclaim the Borough of Pierrefonds-Roxboro an ally borough against domestic violence.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1244991013

Que le conseil d'arrondissement consente un prêt à titre gratuit entre la Ville de Montréal, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et l'organisme Perspective communautaire en santé mentale pour l'usage de certains locaux du Centre communautaire Gerry-Robertson pour une période maximale non-renouvelable de deux (2) ans, du 5 novembre 2024 au 5 novembre 2026, tel que décrit au contrat de prêt de locaux. D'autoriser monsieur Dominique Jacob, directeur de l'arrondissement, à signer le contrat joint à la présente pour en faire partie intégrante.

That the Borough council agree to a free loan between the Ville de Montréal, Borough of Pierrefonds-Roxboro, and the organization Perspective communautaire en santé mentale for the use of certain premises at the Gerry-Robertson Community Centre for a maximum non-renewable period of two (2) years, from November 5, 2024, to November 5, 2026, as described in the premises loan agreement. To authorize Mr. Dominique Jacob, Director of the Borough, to sign the contract attached to the present to form an integral part hereof.

20.02

Subvention - Contribution financière

CA

Bureau du directeur d'arrondissement - 1242155015

Que le conseil d'arrondissement autorise l'achat de cinq (5) billets au coût total de 875 \$ pour l'événement « Soirée gourmande — Événement-bénéfice » au profit de la Fondation du Cégep Gérald Godin et autorise monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire d'arrondissement, mesdames Catherine Clément-Talbot conseillère de la Ville — district du Cap-Saint-Jacques et Louise Leroux, conseillère d'arrondissement — district du Bois-de-Liesse, messieurs Benoit Langevin, conseiller de la Ville — district du Bois-de-Liesse et Chahi (Sharkie) Tarakjian, conseiller d'arrondissement — district du Cap-Saint-Jacques, à assister à cet événement qui aura lieu le mardi 26 novembre 2024 au Centre culturel de Pierrefonds. Que cette dépense soit payée selon les informations financières contenues dans le dossier décisionnel.

That the Borough Council authorize the purchase of five (5) tickets at a total cost of \$875 for the “Gourmet Evening — Benefit Event” to the benefit of the Cégep Gérald Godin Foundation and authorize Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mayor of the Borough, Mrs. Catherine Clément-Talbot, City Councillor — Cap-Saint-Jacques District and Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor — Bois-de-Liesse District, Mr. Benoit Langevin, City Councillor — Bois-de-Liesse District and Mr. Chahi (Sharkie) Tarakjian, Borough Councillor — Cap-Saint-Jacques District, to attend this event which will take place on Tuesday, November 26, 2024 at the Pierrefonds Cultural Center. That this expense be paid according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

20.03

Subvention - Contribution financière

CA

Bureau du directeur d'arrondissement - 1242155018

Que le conseil d'arrondissement autorise l'achat de quatre (4) billets au coût total de 1 200 \$ pour l'événement « Soirée-bénéfice annuelle — Fondation du Collège Beaubois — Édition 2024 » et autorise monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire d'arrondissement, madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement — district du Bois-de-Liesse, messieurs Benoit Langevin, conseiller de la Ville — district du Bois-de-Liesse et Chahi (Sharkie) Tarakjian, conseiller d'arrondissement — district du Cap-Saint-Jacques, à assister à cet événement qui aura lieu le jeudi 14 novembre 2024 à la salle de réception RYE au 111, boulevard Newman, à LaSalle. Que cette dépense soit payée selon les informations financières contenues dans le dossier décisionnel.

That the Borough Council authorize the purchase of four (4) tickets at a total cost of \$1,200 for the event “Annual benefit evening — Collège Beaubois Foundation — 2024 Edition” and authorize Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mayor of the Borough, Mrs. Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor — Bois-de-Liesse District, Mr. Benoit Langevin, City Councillor — Bois-de-Liesse District and Mr. Chahi (Sharkie) Tarakjian, Borough Councillor — Cap-Saint-Jacques District, to attend this event which will take place on Thursday, November 14, 2024 at RYE reception Hall located at 111, boulevard Newman, in LaSalle. That this expense be paid according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

20.04 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936030

Que le conseil d'arrondissement annule le processus d'appel d'offres numéro ST-24-19 pour l'installation d'une guérite dans le stationnement du Centre culturel de Pierrefonds et de rejeter la soumission reçue puisque la proposition du plus bas soumissionnaire dépasse l'estimation du projet de près de 45 %.

That the Borough Council cancel the tendering process number ST-24-19 for the installation of one gatehouse in the parking lot of the Pierrefonds Cultural Center and reject the tender since the lowest tenderer's proposal exceeds the project estimate by nearly 45%.

20.05 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936031

Octroi du contrat ST-24-27 pour des travaux de chargement, de transport et de disposition des piles de matériaux secs pour l'année 2024 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number ST-24-27 for loading, transportation and disposal work of stacks of dry materials works for the year 2024 in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.06 Entente

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1244991011

Que le conseil d'arrondissement reconnaisse les deux (2) organismes à but non lucratif suivants dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, élaborée par la direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social :

Organisme / Organization	Domaine d'intervention / Field of intervention	Catégorie de reconnaissance / Category of acknowledgement
Alphabétisation sans Limites / Literacy Unlimited	Développement social / Social development	C
La Société de Musique Bharatiya	Culture	C

Que cette reconnaissance des organismes entre en vigueur dès son adoption.

That the Borough Council recognize the two (2) above mentioned non-profit, within the framework of the Policy for the recognition and support of non-profit organizations (NPO) in the Borough of Pierrefonds-Roxboro, developed by the Culture, Sports, Leisure and Social Development Department:

That this recognition of organizations comes into effect upon its adoption.

30 – Administration et finances

30.01 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Conseil d'arrondissement - 1246250005

Que le conseil d'arrondissement autorise le règlement hors cour pour la somme de 2 500 \$ en capital, intérêts et frais d'une action intentée par Jukius Aziagbewin Ofojie, personnellement et ès qualité de tuteur de feu Wisdom Ofojie, Raymond Ofojie, Wealth Ofojie, Emmanuella Ofojie et Zion Ofojie contre Marc Mounir Rahme et autres. D'autoriser le directeur de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro de la Ville de Montréal à signer tout document permettant de donner effet au règlement hors cour. D'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Cainnech Lussiaà-Berdou, du Service des affaires juridiques - division Responsabilité, le chèque en fidéicomis au montant de 2 500 \$ en capital, intérêts et frais, à l'ordre d'Azancot et associés inc. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

That the Borough Council authorize the out-of-court settlement in the amount of \$2,500 in principal, interest and costs of an action brought by Jukius Aziagbewin Ofojie, personally and in his capacity as guardian of the late Wisdom Ofojie, Raymond Ofojie, Wealth Ofojie, Emmanuella Ofojie and Zion Ofojie against Marc Mounir Rahme and others. To authorize the director of the Borough of Pierrefonds-Roxboro de la Ville de Montréal to sign all documents ratifying the out-of-court settlement. To authorize the Service des finances to issue and forward to Me Cainnech Lussiaà-Berdou, of the Service des affaires juridiques - division Responsabilité, the In-trust cheque in the amount of \$2,500 in capital, interest and costs, payable to Azancot et associés inc. To charge this expense according to the financial information described in the decision-making summary.

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1248388009

Que soient approuvées telles que soumises aux membres du conseil d'arrondissement la reddition financière, la liste des dépenses mensuelles par demandes de paiements, des virements et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 332 098,79 \$ couvrant la période du 24 août au 27 septembre 2024 ainsi que la liste des paiements par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 août 2024 au montant de 5 350,60 \$.

That be approved as submitted to the members of the Borough Council the financial report, the list of monthly expenses by requests for payments, the transfers and the list of commitments of the various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$332,098.79 for the period from August 24 to September 27, 2024, as well as the list of credit cards payments for the period from August 1 to August 31, 2024 in the amount of \$5,350.60.

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245300019

Dérogation mineure au 54, 11^e Avenue visant à permettre, dans la zone H1-7-442 pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé d'un étage, une largeur d'accès au terrain de 8,68 m au lieu du maximum autorisé de 6,5 m et une cour avant gazonnée ou autrement paysagée à l'aide de végétaux d'une proportion de 47,5 % au lieu du minimum requis de 50 %.

Minor exemption at 54, 11^e Avenue aiming to allow, in the zone H1-7-442, for a one-storey detached single-family residential building, a width of access to the lot of 8.68 m instead of the authorized maximum of 6.5 m and a grassed or otherwise landscaped front yard with plants in a proportion of 47.5% instead of the required minimum of 50%.

40.02 a) Règlement - Avis de motion d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707029

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0040-66 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la zone C-4-276 ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0040-66 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to add the use "Restaurant with restricted service (establishment serving customers who order at the counter or by telephone and pay before eating) (5813)" in zone C 4 276 and the resulting standards and specifications.

40.02 b) Règlement - Adoption d'un projet de règlement

Que soit adopté tel que soumis le premier projet de règlement CA29 0040-66 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la zone C-4-276 ainsi que les normes et spécifications qui en découlent. Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue conformément à la loi le lundi 2 décembre 2024 à 18 h dans la salle du conseil à la mairie d'arrondissement et qu'à cette fin soient publiés les avis publics requis.

That be adopted as submitted first draft by-law CA29 0040-66 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to add the use "Restaurant with restricted service (establishment serving customers who order at the counter or by telephone and pay before eating) (5813)" in zone C-4-276 and the resulting standards and specifications. That a public consultation meeting be held in accordance with the law on Monday, December 2, 2024, at 6 p.m., in the council room, at the Borough Hall, and for this purpose be published the required public notices.

40.03 Règlement - Avis de motion et projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1247170003

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0097-3 modifiant le règlement administratif CA29 0097 afin d'assurer une concordance avec le règlement sur les tarifs en vigueur de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Le projet de règlement est déposé avec le sommaire décisionnel.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0097-3 modifying the administration by-law of the planning by-laws in order to ensure consistency with the current Pierrefonds-Roxboro by-law on prices. The draft by-law is filed with the decision making summary.

40.04 Règlement - Adoption d'un règlement

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1246765013

Que le conseil d'arrondissement adopte le règlement CA29 0116-3 modifiant le règlement CA29 0116 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de remplacer la formule d'indexation et de suspendre l'application de toute indexation pour l'exercice financier 2024.

That the Borough Council adopt by-law CA29 0116-3 amending by-law CA29 0116 concerning the remuneration of the members of the Borough council of Pierrefonds-Roxboro in order to replace the indexation formula and suspend the application of any indexation for the 2024 fiscal year.

40.05 Règlement -Adoption d'un règlement

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1246765012

Que le conseil d'arrondissement adopte le règlement CA29 0145 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025 et remplaçant le règlement CA29 0139.

That the Borough Council adopt by-law CA29 0145 on the price determination of various goods, activities and municipal services for the fiscal year 2025 and amending by-law CA29 0139.

40.06 Règlement – Avis de motion - Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1246781002

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0146 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025. Le projet de règlement est déposé avec le sommaire décisionnel.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0146 regarding the tax on services for the fiscal year 2025. The draft by-law is filed with the decision-making summary.

40.07 Règlement - Emprunt

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1246765016

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, par le secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats pour la tenue de registre de consultation des personnes habiles à voter tenu du 7 au 11 octobre 2024 concernant le règlement d'emprunt CA29 0142 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux et l'acquisition de mobilier de bureau et de matériel informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations. Aucune signature n'ayant été enregistrée dans le cadre de ce registre, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

That the Borough Council acknowledge the tabling, in accordance with article 555 of the Act respecting elections and referendums in municipalities by the Secretary of the Borough, of the consultation register certificate for qualified voters, held from October 7 to October 11, 2024, regarding by-law CA29 0142 authorizing the borrowing of \$4,500,000 for work related to the municipal buildings and the acquisition of office furniture and computer equipment for the Borough of Pierrefonds-Roxboro, under the ten-year program of capital expenditures. No signature having been received for this register, the by-law is deemed approved by those qualified to vote.

40.08 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245453018

P.I.I.A. pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages situé au 47, 4^e Avenue Sud (adresse projetée), sur le lot 1 388 589 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. the construction of a new two-storey detached single-family dwelling at 47, 4^e Avenue Sud (proposed address), on lot 1 388 589 of the Quebec cadastre.

40.09 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707026

P.I.I.A. pour l'installation d'une clôture afin de sécuriser l'accès à la piscine résidentielle au 701, rue Saraguay Est, sur le lot 1 388 169 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the installation of a fence to secure access to the residential pool at 701, rue Saraguay Est, on lot 1 388 169 of the Quebec cadastre.

40.10 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707027

P.I.I.A. pour l'installation d'une clôture afin de sécuriser l'accès à la piscine résidentielle au 925, rue Saraguay Est, sur le lot 3 188 178 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the installation of a fence to secure access to the residential pool at 925, rue Saraguay Est, on lot 3 188 178 of the Quebec cadastre.

40.11 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707028

P.I.I.A. pour l'installation d'une clôture afin de sécuriser l'accès à la piscine résidentielle au 945, rue Saraguay Est, sur le lot 1 388 532 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the installation of a fence to secure access to the residential pool at 945, rue Saraguay Est, on lot 1 388 532 of the Quebec cadastre.

40.12 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707025

P.I.I.A. pour l'installation d'une clôture afin de sécuriser l'accès à la piscine résidentielle au 13 253, rue Desjardins, sur le lot 1 369 576 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the installation of a fence to secure access to the residential pool at 13 253, rue Desjardins, on lot 1 369 576 of the Quebec cadastre.

40.13 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245453019

P.I.I.A. pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial d'un étage par l'ajout d'un solarium en cour arrière, situé au 4 822, rue de Lucerne, sur le lot 1 899 888 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the extension of a single-storey residential building by adding a solarium in the rear yard, located at 4 822, rue de Lucerne, on lot 1 899 888 of the Quebec cadastre.

47 – Urbanisme

47.01 Résolution d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245453020

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 octobre 2024.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on October 9, 2024.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la présente séance ordinaire soit levée.

That the present regular sitting be adjourned.

IDENTIFICATION

Dossier # :1242155017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Proclamer l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro arrondissement allié contre la violence conjugale

CONTENU

CONTEXTE

La campagne de sensibilisation contre la violence conjugale a été lancée en 2016 par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et ses 43 maisons membres. Cette campagne est une invitation aux municipalités du Québec à s'engager dans la lutte contre la violence conjugale.

Les maisons d'hébergement vont à la rencontre des élus municipaux des villes et villages qu'elles desservent pour leur demander de devenir municipalité alliée contre la violence conjugale. Elles leur proposent d'adopter une résolution en ce sens en conseil municipal et d'afficher publiquement leur prise de position au cours des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, qui ont lieu chaque année du 25 novembre au 6 décembre.

À ce jour, 483 municipalités du Québec, réparties dans 17 régions et près de 70 MRC, se sont alliées contre la violence conjugale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

En 2022: GDD 1222155017
En 2023: GDD 1232155028

DESCRIPTION

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro désire lutter contre la violence conjugale sur son territoire et se proclamer allié contre telle violence.

JUSTIFICATION

Étant donné que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité de sa personne (article 1); Étant donné que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Étant donné que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Étant donné qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre hommes et les

femmes;

Étant donné que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Étant donné que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Étant donné que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et citoyens contre la violence conjugale;

Le conseil d'arrondissement désire proclamer l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro arrondissement allié contre la violence conjugale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) comme il s'agit d'une proclamation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-10-23

IDENTIFICATION

Dossier # :1244991013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Consentir un contrat de prêt à titre gratuit des locaux au Centre communautaire Gerry-Robertson à l'organisme Perspective communautaire en santé mentale pour une période maximale de deux (2) ans commençant le 5 novembre 2024 et se terminant le 5 novembre 2026 et non renouvelable. Autoriser monsieur Dominique Jacob directeur de l'arrondissement, à signer ledit contrat.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement va prêter, pour une période de deux (2) ans commençant le 5 novembre 2024 et se terminant le 5 novembre 2026 des locaux tel que décrit au contrat, à l'organisme Perspective communautaire en santé mentale, situé au 9665, boulevard Gouin ouest à Pierrefonds. L'arrondissement vient en aide à l'organisme en lui offrant des locaux gratuits pour une durée maximale de deux ans, afin qu'il puisse maintenir leurs offres de service pendant qu'ils sont à la recherche de nouveaux locaux. Perspective communautaire en santé mentale, est un OBNL reconnu par l'Arrondissement et offre des services de soutien en santé mentale pour les adultes de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 29 0282: Que le conseil d'arrondissement consente un prêt à titre gratuit entre la Ville de Montréal, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et l'organisme Perspective communautaire en santé mentale pour l'usage de certains locaux du Centre communautaire Gerry-Robertson pour une période maximale non-renouvelable d'un (1) an, du 7 novembre 2023 au 7 novembre 2024, tel que décrit au contrat de prêt de locaux. D'autoriser monsieur Dominique Jacob, directeur de l'arrondissement, à signer le contrat joint à la présente pour en faire partie intégrante.

CA22 29 0259: Que le conseil d'arrondissement consente un prêt à titre gratuit entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et l'organisme Perspective communautaire en santé mentale pour l'usage de certains locaux du Centre communautaire Gerry-Robertson pour une période maximale non renouvelable d'un (1) an, du 5 octobre 2022 au 5 octobre 2023, tel que décrit au contrat de prêt de locaux. D'autoriser monsieur Dominique Jacob, directeur de l'arrondissement, à signer le contrat, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

DESCRIPTION

Perspective communautaire en santé mentale est un organisme communautaire dédié à aider les personnes ayant des problèmes de santé mentale à réaliser leur plein potentiel tout en

relevant les défis de la vie quotidienne dans leur communauté. Grâce à une relation personnalisée fondée sur le respect mutuel et la confiance, les individus reçoivent le soutien dont ils ont besoin pour améliorer leur qualité de vie.

JUSTIFICATION

Assurer un support concret aux organismes communautaires reconnus par l'Arrondissement, afin de leur permettre de remplir adéquatement leurs missions auprès de la population de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prêt des locaux au Centre communautaire Gerry-Robertson est gratuit.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, il répond à l'engagement à consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce prêt gratuit les services accordés à cette clientèle se verraient diminués.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du contrat de prêt gratuit suite à l'approbation du conseil.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro

Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2024-10-16
Anna VALENTE conseillère en développement communautaire	Louise ZAMPINI chef(fe) de division - culture, bibliothèque et développement social - arrondissement	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1242155015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat de cinq billets au coût total de 875 \$ pour l'événement « Soirée gourmande - Événement-bénéfice » au profit de la Fondation Cégep Gérard Godin et autoriser monsieur Dimitrios Jim Beis, maire d'arrondissement, mesdames Catherine Clément-Talbot conseillère de Ville - District du Cap-Saint-Jacques et Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse, messieurs Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et Chahi Tarakjian, conseiller d'arrondissement - District du Cap-Saint-Jacques, à assister à cet événement qui aura lieu le mardi 26 novembre 2024 au Centre culturel de Pierrefonds

CONTENU

CONTEXTE

Au cours de cette soirée, des bourses seront remises à des étudiantes et des étudiants ayant fait preuve de persévérance et dynamisme dans la poursuite de leurs études. Tous les revenus de la soirée seront bonifiés par une contribution gouvernementale de contrepartie pour chaque dollar recueilli.

Au-delà du volet caritatif de l'événement, la participation à la Soirée gourmande de la Fondation est essentielle et celle-ci envoie un message important de solidarité et d'appui en la cause au sein d'une communauté en constante mouvance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Tous les revenus de la soirée seront bonifiés par une contribution gouvernementale de contrepartie pour chaque dollar recueilli.

Les membres du conseil d'arrondissement désirent accorder leur appui à cette Fondation par l'achat de cinq billets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est pour l'achat de billets.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-10-16

IDENTIFICATION

Dossier # :1242155018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat de quatre billets au coût total de 1 200 \$ pour l'événement « Soirée-bénéfice annuelle - Fondation du Collège Beaubois - Édition 2024 » au profit de la Fondation du Collège Beaubois et autoriser monsieur Dimitrios Jim Beis, maire d'arrondissement, madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse, messieurs Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et Chahi Tarakjian, conseiller d'arrondissement - District du Cap-Saint-Jacques, à assister à cet événement qui aura lieu le jeudi 14 novembre 2024 à la salle de réception RYE au 111, boul. Newman, à LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Les fonds amassés lors de cet événement serviront la mission principale de la Fondation qui est de contribuer au développement d'un milieu de vie épanouissant pour les élèves du Collège Beaubois et de la communauté éducative.

Des centaines d'invités sont attendus à cet événement qui vise à rassembler le maximum de convives qui ont à cœur le Collège Beaubois: parents d'élèves, anciens et anciennes du Collège, donateurs et collaborateurs de la communauté Beauboisienne ainsi que fidèles partenaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Les membres du conseil d'arrondissement désirent accorder leur appui à cette Fondation par l'achat de quatre billets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est pour l'achat de billets.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise LEROUX 2, 31 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-10-28

IDENTIFICATION

Dossier # :1246936030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Annuler le processus d'appel d'offres pour des travaux d'installation d'une guérite de stationnement au Centre culturel de Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Appel d'offres public ST-24-19 - Un soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a lancé un appel d'offres dans le cadre des travaux d'installation d'une guérite de stationnement au Centre culturel de Pierrefonds.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'appel d'offres public ST-24-19 a été lancé le 19 septembre 2024 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 17 octobre 2024, laissant ainsi un délai de 20 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces sont parues dans le Journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO.

JUSTIFICATION

À la suite de l'ouverture des soumissions de ce projet pour lequel trois achats ont été effectués dans SEAO, une seule soumission a été reçue, celle de l'entreprise St-Denis Thompson.

Cette soumission n'est toutefois pas recommandée étant donné qu'elle est deux fois supérieure à l'estimation.

Soumissions reçues	Note intermédiaire		Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autres (10 % contingences) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
St-Denis Thompson	n/a		n/a	289 101,19 \$	\$	289 101,19 \$
Dernière estimation réalisée				130 000 \$	\$	130 000 \$

Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)	
(l'adjudicataire – l'estimation)	159 101,19 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)	
((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100)	122%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Grace-Nathalie NGUIDJOL
Préposée à la gestion des contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-22

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1246936031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 445 684,60 \$, taxes incluses : 387 551,83 \$ taxes incluses pour le contrat et 58 132,77 \$ taxes incluses pour les contingences (15%) ; Octroyer à l'entreprise Ali Excavation Inc. un contrat pour les travaux de chargement, de transport et de disposition de piles de matériaux secs pour l'année 2024, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de sa soumission, soit de 387 551,83 \$ taxes incluses - Appel d'offres ST-24-27 - Cinq soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics, dans le cadre de ses opérations de réparation d'aqueduc et d'égout, entrepose les résidus de terre, de béton et d'asphalte sur son site de transbordement situé au 18661, boulevard de Pierrefonds. Depuis quelques années ces matériaux secs se sont accumulés et l'arrondissement doit faire appel à un entrepreneur spécialisé pour en disposer hors du site de transbordement. Des contrats ont été donnés en 2015, 2016, 2017, 2018/2019 pour la collecte, transport et disposition de plus de 85 000 tonnes métriques de terre et de divers matériaux (béton, asphalte). Il est donc nécessaire de procéder à un appel d'offres pour le même type de service que les années précédentes dans le but de disposer les sols entreposés à notre site de transbordement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 290122 - Approuver une dépense totale de 351 625,16 \$, taxes incluses, à savoir 319 659,24 \$, taxes incluses pour le contrat et 31 965,92 \$, taxes incluses, pour les contingences pour des travaux de chargement, de transport et de disposition des piles de matériaux secs pour 2018 et 2019; octroyer à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat numéro ST-18-25 au montant de sa soumission, soit 319 659,24 \$ - Appel d'offres public ST-18-25 (cinq soumissionnaires). Imputer la somme de 132 625,16 \$, taxes incluses, assumée par l'arrondissement au budget de surplus 2019. GDD 1186765034

CA17 290185 - Accorder un contrat à L.A. Hébert Itée pour des travaux de chargement, de transport et de disposition des piles de matériaux secs pour l'année 2017 pour un montant de 242 326,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-17-11 (quatre soumissionnaires) / GDD 1176765016

CA16 290228 - Accorder un contrat à L.A. Hébert Itée pour des travaux de chargement, de transport et de disposition de terre d'excavation de type A-B et B-C pour un montant de 552 865,62 \$ - Appel d'offres public ST-16-16 (huit soumissionnaires). Imputer la somme au

budget de surplus 2016 / GDD 1166765031

CA16 290122 - Accorder un contrat à Ali excavation inc. pour le concassage et la disposition des résidus d'excavation de béton et d'asphalte dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un montant de 110 273,96 \$ - Appel d'offres public ST-16-22 (3 soumissionnaires). Imputer la somme au budget de surplus 2016. / GDD 1166765016

CA15 290359 - Accorder un contrat de 939 259,52 \$, taxes incluses, à Environnement routier NRJ inc. pour le chargement, le transport et la disposition de matériaux secs (matériaux en vrac) pour l'année 2015 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (A/O public 15-14860 – 2 soumissionnaires) / GDD 1153903020

CA21 290234 - Approuver une dépense totale de 374 715,94 \$, taxes incluses, à savoir 312 263,28 \$, taxes incluses pour le contrat et 62 452,66 \$, taxes incluses, pour les contingences pour des travaux de chargement, de transport et de disposition des piles de matériaux secs pour 2021; octroyer à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat numéro ST-21-18 au montant de sa soumission, soit 312 263,28 \$ - Appel d'offres public ST-21-18 (trois soumissionnaires). /GDD 1213903011

DESCRIPTION

L'appel d'offres public ST-24-27 a été lancé le 7 octobre 2024 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 25 octobre 2024, laissant ainsi un délai de 15 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le Journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de huit (8) preneurs de cahier des charges, cinq (5) entrepreneurs ont donné suite à la demande de prix.

Enregistré dans ce PC CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 15% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Ali Excavation	387 552 \$	58 133 \$	445 685 \$
Loiselle Inc.	419 777 \$	62 967 \$	482 743 \$
Environnement Routier NRJ Inc.	474 435 \$	71 165 \$	545 601 \$
Excavation Darche	491 343 \$	73 701 \$	565 044 \$
Eurovia Québec Grand Projet inc.	494 066 \$	74 110 \$	568 176 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	448 152 \$	67 223 \$	515 375 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			521 449,74 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			17,00 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			122 491 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			27,48 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-69 691 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-13,52 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			37 059 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			8,31 %

Conformément au devis de la soumission ST-24-27, Ali Excavation a déposé la plus basse soumission conforme pour les travaux demandés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de chargement, de transport et de disposition de piles de matériaux secs pour l'année 2024, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sont de 445 684,60 \$, taxes incluses, qui couvrent le contrat de l'entrepreneur (387 551,83 \$, taxes incluses) et les contingences de 15 % (58 132,77 \$, taxes incluses).

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 100% par le budget de fonctionnement dédié aux activités de l'eau.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane BEAUDOIN, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Stéphane BEAUDOIN, 30 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Grace-Nathalie NGUIDJOL
Préposée à la gestion des contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-30

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY

Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1244991011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, reconnaître les deux (2) organismes mentionnés dans le dossier ci-joint et autoriser l'entrée en vigueur de cette reconnaissance dès son adoption.

CONTENU

CONTEXTE

Il y a plus d'une centaine d'organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Ces organismes sont essentiels à la vie culturelle, sportive, communautaire et sociale de l'Arrondissement. Afin d'encadrer et de soutenir adéquatement les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire, l'Arrondissement a dû se doter d'une nouvelle Politique lui permettant de formaliser et de mettre en application les critères servant à déterminer les organismes qu'il reconnaît et comment il les soutient.

En date du 11 janvier 2021, la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif a été adoptée en mentionnant que l'an 2021 serait une année de transition. Cette Politique, d'une part, réitère la volonté de l'Arrondissement de soutenir les organismes dans la planification, le soutien et l'évaluation de l'offre de services réalisée pour les citoyennes et citoyens, et d'autre part, précise les pratiques qui doivent maintenant être uniformisées dans l'ensemble de la direction quant à l'octroi de différents types de soutien à des OBNL.

En date du 17 janvier 2022, plusieurs OBNL ont été reconnus suite à l'analyse de leurs dossiers. Le dépôt et présentation de demandes additionnelles pourra être fait deux fois par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 290257: QUE le conseil d'arrondissement reconnaisse les cinq (5) organismes à but non lucratif visés par la Liste des organismes à but non lucratif reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, élaborée par la direction Culture, Sports, Loisirs, Développement social : QUE cette reconnaissance des organismes entre en vigueur dès son adoption.

CA23 290006: QUE le conseil d'arrondissement reconnaisse les cinq (5) organismes à but non lucratif visés par la Liste des organismes à but non lucratif reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, élaborée par la direction Culture, Sports, Loisirs, Développement social; QUE cette reconnaissance des organismes entre en vigueur dès son adoption.

CA22 290200: Que le conseil d'arrondissement reconnaisse les sept (7) organismes à but non lucratif visés par la liste des organismes à but non lucratif reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, élaborée par la direction Culture, Sports, Loisirs, Développement social; Que cette reconnaissance des organismes entre en vigueur des son adoption.

CA22 290011: Que le conseil d'arrondissement reconnaisse les organismes à but non lucratif visés par la liste des organismes à but non lucratif reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, élaborée par la direction Culture, Sports, Loisirs, Développement social; Que cette reconnaissance des organismes entre en vigueur des son adoption.

CA21 290004 : Adopter la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro élaborée par la direction Culture, Sports, Loisirs, Développement social ci-jointe au présent. Que cette Politique entre en vigueur au moment de son adoption avec une année de transition en 2021.

CA15 29 0366 : que la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) élaborée par la direction Culture, Sports, Loisirs, Développement social, soit adoptée conformément au document joint. Que cette Politique entre en vigueur à partir du 1er janvier 2016.

DESCRIPTION

Approuver la liste ci-dessous, des organismes reconnus selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et autoriser qu'ils leur soient accordés les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur catégorisation.

La mise en œuvre de la Politique est en lien avec le désir de collaboration entre l'Arrondissement et les OBNL œuvrant sur le territoire de l'arrondissement afin d'offrir sur son territoire une offre de services de qualité pour contribuer au mieux-être des citoyennes et citoyens.

Organisme	Domaine d'intervention	Catégorie de reconnaissance
Literacy Unlimited / Alphabétisation sans Limites	Développement social	C
La Société de Musique Bharatiya	Culture	C

JUSTIFICATION

La politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de Pierrefonds-Roxboro (la Politique), permet de formaliser la mission, la vision, les valeurs, les priorités et les principes auxquels l'Arrondissement souscrit en matière de culture, sports, loisirs et développement social. Elle permet aussi de définir les rôles et les responsabilités qui incombent aux différents acteurs qui sont partie intégrante de la Politique, ainsi que les règles, conditions et critères qui doivent être appliqués en matière de reconnaissance et de soutien.

Pour obtenir le soutien de l'Arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il est dûment constitué sous certaines formes juridiques spécifiques d'OBNL, qu'il est régi sous une gouvernance et d'une vie démocratique, qu'il réalise une offre de services en lien avec non seulement sa propre mission mais avec celle de l'Arrondissement, et de réaliser une offre de services sur le territoire de l'arrondissement et ce, tout en desservant les citoyennes et

citoyens de Pierrefonds-Roxboro.

La conformité de la continuation de la reconnaissance de chaque organisme sera attestée par les membres du personnel de l'Arrondissement responsables de l'analyse de leur dossier et ce, annuellement.

En conclusion de ce processus, la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social (DCSLDS) recommande au conseil d'arrondissement, de reconnaître selon leur catégorisation, les deux (2) organismes nommés dans le tableau ci-haut conformément à la Politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Politique permet de gérer avec plus d'équité l'enveloppe budgétaire dédiée au soutien des OBNL, en tenant compte de l'importance relative des interventions, mais aussi de l'utilisation conforme des budgets de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers; soit le sport, le loisir, le développement social et la culture. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Politique formalise comment l'Arrondissement reconnaît et soutient les OBNL œuvrant sur son territoire. En conséquence, l'application de ces critères amènera l'Arrondissement à poser un certain nombre d'exigences et de conditions à certains OBNL pour le maintien de leur statut de partenaire reconnu de l'Arrondissement afin de promouvoir la gouvernance locale, l'équité et la transparence.

De la même manière, l'application de critères de soutien pourra amener l'arrondissement à réviser les services et les montants alloués au soutien de chacun des OBNL en lien avec les différents niveaux de catégorisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute information pertinente en lien avec la Politique est accessible sur le site web de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de la reconnaissance des OBNL;

- l'Élaboration de convention de partenariat avec les OBNL reconnus;
- Accompagnement individuel des organismes au besoin;
- Évaluation de la reconnaissance et du soutien de chacun des OBNL actuellement soutenus par l'Arrondissement;
- Remise aux OBNL de leur évaluation et pour les organismes concernés des ajustements à réaliser pour conserver leur statut de reconnaissance à la fin de l'année 2024;
- Évaluation de la situation à la fin de 2024 et préparation de l'année 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro
Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-17

Louise ZAMPINI
chef(fe) de division - culture, bibliothèque et
développement social - arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1246250005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le règlement hors cour pour la somme de 2 500,00 \$ en capital, intérêts et frais d'une action intentée par Jukius Aziagbewin Ofojie, personnellement et ès qualité de tuteur de feu Wisdom Ofojie, Raymond Ofojie, Wealth Ofojie, Emmanuella Ofojie et Zion Ofojie contre Marc Mounir Rahme, Lyne Langlois, Deborah Bassenden, Kristopher Schicchi, le Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux de L'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, Mariana Vargas, Rose Mackay et Joan Crossdale pour 2 500 000,00 \$ dans laquelle la Ville de Montréal a été forcée d'intervenir par Desjardins Assurances Générales et autoriser le directeur de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro à signer la transaction ainsi que tout document requis afin de donner effet au règlement.

CONTENU

CONTEXTE

Poursuite intentée en Cour supérieure le ou vers le 18 avril 2022 par Jukius Aziagbewin Ofojie, personnellement et ès qualité de tuteur de feu Wisdom Ofojie, Raymond Ofojie, Wealth Ofojie, Emmanuella Ofojie et Zion Ofojie contre Marc Mounir Rahme, Lyne Langlois, Deborah Bassenden, Kristopher Schicchi, le Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux de L'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, Mariana Vargas, Rose Mackay et Joan Crossdale (500-17-120710-226) pour un montant de deux millions cinq cent mille dollars (2 500 000,00 \$), à la suite du décès par noyade de Wisdom Ofojie et des blessures subies par son frère Raymond Ofojie, le ou vers le 22 avril 2019, dans la piscine de la propriété sise au 15968 rue Sainte-Croix dans l'arrondissement de Pierrefonds – Roxboro.

C.S. : 500-17-120710-226

N/Réf.: 22-001780

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Autoriser le règlement hors cour pour la somme de 2 500,00 \$ en capital, intérêts et frais d'une action intentée par Jukius Aziagbewin Ofojie, personnellement et ès qualité de tuteur

de feu Wisdom Ofojie, Raymond Ofojie, Wealth Ofojie, Emmanuella Ofojie et Zion Ofojie contre Marc Mounir Rahme, Lyne Langlois, Deborah Bassenden, Kristopher Schicchi, le Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux de L'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, Mariana Vargas, Rose Mackay et Joan Crossdale pour 2 500 000,00 \$ dans laquelle la Ville de Montréal a été forcée d'intervenir par Desjardins Assurances Générales et autoriser le directeur de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à signer la transaction ainsi que tout document requis afin de donner effet au règlement.

JUSTIFICATION

Les demandeurs, dont les enfants mineurs Wisdom et Raymond, étaient placés par ordonnance à la garde du Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux de L'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et logés chez Madame Crossdale au moment des événements, et les autres membres survivants de leur famille, reprochent à l'ensemble des parties impliquées une responsabilité solidaire dans la séquence d'événements qui ont mené au décès par noyade de Wisdom et aux blessures subies par Raymond dans la piscine du 15698 rue Sainte-Croix..

Les propriétaires du 15968 rue Sainte-Croix, Marc Mounir Rahme et Lyne Langlois se sont portés demandeur en intervention forcée contre la Ville de Montréal le 3 août 2022, invoquant un défaut de la Ville de constater les non-conformités visibles de la clôture donnant sur la cour de l'immeuble lors d'une inspection ponctuelle en août 2018 et d'en aviser adéquatement et en temps opportun les propriétaires, à leur domicile en Ontario. En défense, la Ville faisait valoir que la responsabilité primaire en matière de sécurité des piscines reposait sur le propriétaire et l'occupant et que, par ailleurs, elle avait satisfait à ses propres obligations en la matière en vérifiant la conformité de la piscine en cause lors de sa construction, et en dépêchant un inspecteur sur place avec diligence lorsqu'un problème était porté à sa connaissance.

L'ensemble des défendeurs et la Ville en sont venus à une entente globale de règlement avec les demandeurs pour un montant de 303 500,00 \$. Considérant les risques inhérents à tout procès et les coûts pour la Ville de participer à la longue préparation et à l'audition de ce procès, qui sera inévitablement long et complexe, il est cependant recommandé de fournir une contribution nominale au règlement intervenu, à hauteur de 2 500,00 \$.

La réclamation de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) datée du 31 mai 2023, parallèlement à celle des demandeurs, s'élève à 781,34 \$ représentant les déboursés engagés par la RAMQ pour les soins administrés à Raymond Ofojie à la suite de l'accident. Conformément à la Loi sur l'assurance maladie et à l'entente qui perdure entre la Régie de l'assurance maladie et la Ville de Montréal la contribution de la Ville à ce montant sera intégrée dans le montant versé de 2 500,00 \$ et le montant de 781,34 \$ sera acquitté par les autres codéfendeurs.

Il est dans l'intérêt de la ville de régler ces deux réclamations et nous recommandons le paiement de la somme suivante par la remise à Me Cainnech Lussiaà-Berdou du Service des affaires juridiques - division Responsabilité, du chèque suivant:

- de **2 500,00 \$** en capital, intérêts et frais, à l'ordre d'*Azancot et associés inc. en fidéicommiss*

Azancot & Associates Inc.
4101 Sherbrooke West
Westmount, Québec, H3Z 1A7

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du règlement hors cour qu'il est recommandé au conseil d'arrondissement d'autoriser est de :

2 500,00 \$ en capital, intérêts et frais.

Imputation : arrondissement de Pierrefonds – Roxboro

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030. Voir pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en lien avec la Direction des affaires publiques et du protocole.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cainnech LUSSIAÀ-BERDOU

ENDOSSÉ PAR

Paule BIRON

Le : 2024-10-21

avocat

Avocate et chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Isabelle BUREAU
directeur(-trice) - affaires civiles et avocat(e)
en chef adjoint(e)

Approuvé le : 2024-10-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur du Service des affaires juridiques
et avocat en chef de la Ville

Approuvé le : 2024-10-25

IDENTIFICATION

Dossier # :1248388009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition financière pour la période du 24 août au 27 septembre 2024

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois de septembre.
Rapport couvrant la période du 24 août au 27 septembre 2024 qui totalise la somme de 332 098.79\$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 au 31 août 2024 pour un montant de 5 350.60\$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN
agent(e) comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-17

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1245300019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une demande de dérogation mineure 3003433916 visant à permettre dans la zone H1-7-442 pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé d'un étage situé au 54, 11e Avenue, lot 1 390 047, une largeur d'accès au terrain de 8,68 m au lieu du maximum autorisé de 6,5 m, une cour avant gazonnée ou autrement paysagée à l'aide de végétaux d'une proportion de 47,5 % au lieu du minimum requis de 50%.

CONTENU

CONTEXTE

Demande de dérogation mineure 3003433916 visant à permettre dans la zone H1-7-442 pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé d'un étage situé au 54, 11e Avenue, lot 1 390 047, une largeur d'accès au terrain de 8,68 m au lieu du maximum autorisé de 6,5 m; une cour avant gazonnée ou autrement paysagée à l'aide de végétaux dans une proportion de 47,5% au lieu du minimum requis de 50 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 9 octobre 2024

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de dérogation mineure visant à permettre, dans la zone H1-7-442, pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé d'un étage, lot 1 390 047, situé à l'adresse 54, 11e Avenue :

- une largeur d'accès au terrain de 8,68 m au lieu du maximum autorisé de 6,5 m;
- une cour avant gazonnée ou autrement paysagée à l'aide de végétaux dans une proportion de 47,5% au lieu du minimum requis de 50 %.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

Demande de dérogation mineure 3003433916 visant à permettre dans la zone H1-7-442 pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé d'un étage situé au 54, 11e Avenue, lot 1 390 047:

- une largeur d'accès au terrain de 8,68 m au lieu du maximum autorisé de 6,5 m;
- une cour avant gazonnée ou autrement paysagée à l'aide de végétaux dans une proportion de 47,5% au lieu du minimum requis de 50%.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 9 octobre 2024

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 4 novembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-15

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA29 0040-66 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la zone C-4-276 ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire du bâtiment commercial situé au 14910 et 14920, boulevard de Pierrefonds a déposé une demande de modification au règlement de zonage visant à permettre la construction d'un nouveau commerce de restauration rapide avec service au volant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le règlement prévoit la modification de l'annexe A du règlement de zonage plus précisément la grille des spécifications suivante : C-4-276 : ajout de l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la catégorie d'usage C2d ainsi que les normes de lotissement et de zonage qui en découlent.

L'article 346 sera également modifié afin de retirer le paragraphe 7° puisque la superficie minimale d'un terrain est indiquée dans la grilles des spécifications.

Une consultation citoyenne sur la plateforme en ligne Cocoriko est en cours depuis le 26 septembre 2024. Il sera possible de s'exprimer sur la plateforme jusqu'à la tenue de l'assemblée publique de consultation. Le rapport préliminaire des résultats est présenté avec ce sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 9 octobre 2024

Considérant que les membres du Comité sont favorables à permettre l'usage «Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par

téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la zone C-4-276;

Considérant les commentaires de la consultation citoyenne;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de poursuivre les démarches réglementaires de modification au règlement de zonage numéro CA29 0040 afin d'autoriser l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813)» dans la zone C-4-276, ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de résolution CA : 4 novembre 2024

Assemblée publique de consultation : novembre-décembre 2024

Adoption du 2^e projet de résolution : janvier 2025

Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : janvier 2025

Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : février 2025

Certificat de conformité (entrée en vigueur) : mars-avril 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-22

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1247170003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement CA29 0097-3 modifiant le règlement administratif CA29 0097 afin d'assurer une concordance avec le règlement sur les tarifs en vigueur de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'adoption d'un règlement modifiant divers articles du Règlement d'administration (CA29 0097) afin d'assurer la concordance avec le Règlement sur les tarifs en vigueur de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 290198 - Règlement modifiant le règlement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2017 (CA29 0096) afin d'ajouter des tarifs pour les demandes de modification au règlement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA29 0045), de modifier les tarifs relatifs aux démolition d'immeubles et d'apporter des corrections administratives suite à l'entrée en vigueur du règlement d'administration (CA29 0097).

CA22 290076 - Donner un avis de motion et adopter le règlement numéro CA 29 0097-1 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, numéro CA29 0097 afin d'y apporter diverses corrections et ajustements, d'ajouter des dispositions concernant les documents à soumettre dans le cadre de certains types de demande de certificat d'autorisation.

CA22 290273 - Donner un avis de motion et adopter le règlement numéro CA 29 0097-2 modifiant à nouveau le règlement d'administration des règlements d'urbanisme afin d'y apporter diverses corrections et ajustements.

Règlement CA29 0096-1 adopté à la séance du 7 août 2017 par la résolution numéro CA17 29 0232 (sommaire # 1172640014)

Règlement CA29 0105 adopté à la séance du 18 décembre 2017 par la résolution numéro CA17 29 0367 (sommaire # 1176967002)

Règlement CA29 110 adopté à la séance du 3 décembre 2018 par la résolution numéro CA18 29 0372 (sommaire # 1186967007)

Règlement CA29 0117 adopté à la séance du 2 décembre 2019 par la résolution numéro CA19 29 0326 (sommaire # 1196967004)

Règlement CA29 0123 adopté à la séance du 7 décembre 2020 par la résolution numéro CA20

29 0259 (sommaire # 1206967009)
Règlement CA29 0123-1 adopté à la séance du 8 mars 2021 par la résolution numéro CA21 29 0058 (sommaire # 1216765001)
Règlement CA29 0123-2 adopté à la séance du 13 septembre 2021 par la résolution numéro CA21 29 0211 (sommaire # 1211294013)
Règlement CA29 0123-3 adopté à la séance du 13 septembre 2021 par la résolution numéro CA21 29 0212 (sommaire # 1211294015)
Règlement CA29 0136 adopté à la séance du 6 décembre 2021 par la résolution numéro CA21 29 0274 (sommaire # 1216967002)
Règlement CA29 0137 adopté à la séance du 5 décembre 2022 par la résolution numéro CA22 29 0340 (sommaire # 1226967002)
Règlement CA29 0139 adopté à la séance du 4 décembre 2023 par la résolution numéro CA23 29 0305 (sommaire # 1236967012)
Règlement CA29 0139-1 adopté à la séance du 8 avril 2024 par la résolution numéro CA24 29 0090 (sommaire # 1246967004)

DESCRIPTION

Le Règlement administratif CA29 0097 donne les orientations administratives quant à la demande et l'émission des permis et certificats dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Actuellement, un seul certificat d'autorisation existe pour le remplacement ainsi que les nouveaux branchements de services d'égout sanitaire, égout pluvial et aqueduc pour des bâtiments. Cependant, le traitement et les frais associés ne sont pas les mêmes.

Afin de simplifier et clarifier le processus de demande de permis pour les citoyens, il est proposé de créer un nouveau certificat d'autorisation pour l'installation de nouveaux branchements de services d'égout sanitaire, égout pluvial et aqueduc. Ce nouveau certificat sera octroyé aux demandeurs qui présentent un projet de construction neuve. Ces personnes effectuent des travaux sur la partie privée et le domaine public pour la pose de la nouvelle conduite, et dans certains cas, le retrait de la conduite existante.

Le certificat d'autorisation pour le remplacement des branchements de services d'égout sanitaire, égout pluvial et aqueduc sera octroyé sur demande au citoyen qui désire effectuer un remplacement de ces services sur la partie privée de la conduite.

L'ensemble des articles du règlement fait référence aux articles du règlement 20-030 de la Ville de Montréal, soit le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales.

JUSTIFICATION

Le projet de règlement vise à assurer la cohérence dans l'émission des certificats d'autorisation selon la nature des travaux, soit l'installation de nouveaux branchements ou le remplacement de branchements existants. Ce projet assure également une concordance avec le règlement sur les tarifs en vigueur de l'arrondissement.

Le projet de règlement assure également une concordance avec le règlement 20-030 de la Ville de Montréal, soit le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement : 4 novembre 2024

Adoption du règlement : 2 décembre 2024

Entrée en vigueur : 1er janvier 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet de règlement est conforme aux autres politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, ainsi qu'au règlement 20-030 de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrea SZABO
c/s voirie < arr.stle & pierrefonds

ENDOSSÉ PAR

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et
études techniques

Le : 2024-10-22

IDENTIFICATION**Dossier # :1246765013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement CA29 0116-3 amendant le règlement CA29 0116 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de remplacer la formule d'indexation et de suspendre l'application de toute indexation pour l'exercice financier 2024

CONTENU**CONTEXTE****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERAlexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1246765013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement CA29 0116-3 amendant le règlement CA29 0116 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de remplacer la formule d'indexation et de suspendre l'application de toute indexation pour l'exercice financier 2024

CONTENU

CONTEXTE

En novembre 2023, le cabinet de la mairesse de Montréal a annoncé le gel de la rémunération des élu-es pour l'exercice 2024.
Or, selon le règlement CA29 0116, relatif au traitement des membres du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, les rémunérations qui y sont prévues sont indexées annuellement d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour le Québec établi par Statistique Canada pour l'année précédente.

Conformément à ce règlement, le taux d'augmentation ainsi applicable à la rémunération des élu-es pour l'exercice 2024 serait de 4,5 %. Pour faire échec à l'application de la clause d'indexation, il est proposé d'adopter un règlement aux fins de suspendre son application pour l'exercice 2024.

Par ailleurs, le contexte économique inflationniste actuel donne lieu à une remise en question de la clause d'indexation basée sur le taux d'augmentation de l'IPC pour le Québec. Dans un souci de saine gestion des fonds publics et d'équité interne, l'Administration souhaite que l'indexation de la rémunération des personnes élues soit dorénavant en phase avec celle appliquée à la rémunération des employés.

Le présent dossier vise ainsi deux objectifs: modifier la formule d'indexation prévue et suspendre toute indexation des rémunérations prévues dans ce règlement pour l'exercice financier 2024, à l'instar des modifications ayant récemment été apportées aux règlements sur le traitement des élu-es relevant des instances centrales (dossiers 1243599003 et 1243599004).

Le règlement CA29 0116 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro adopté à la séance du 2 décembre 2019 reconduisait la rémunération de base établie par le règlement de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0478 - Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) » aux fins de remplacer la formule d'indexation et de suspendre toute indexation pour l'exercice financier de 2024

CM24 0894 - Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) » aux fins de remplacer la formule d'indexation et de suspendre toute indexation pour l'exercice financier de 2024

CA19 29 0325 - Adoption du règlement CA29 0116 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, entré en vigueur le 3 décembre 2019 suite à l'avis public de promulgation

CA20 29 0224 - Adopter le règlement CA29 0116-1 amendant le règlement CA29 0116 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de stipuler que la rémunération annuelle de base des conseillers d'arrondissement est établie à quatre-vingt pour cent (80%) de la rémunération annuelle de base des conseillers de la ville, rétroactivement au 1er janvier 2020

CA22 29 0077 - Règlement CA29 0116-2 modifiant le règlement CA29 0116 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin d'établir la rémunération annuelle supplémentaire du président du Comité de circulation

DESCRIPTION

Le projet de règlement soumis dans le présent dossier remplace, dans un premier temps, la formule d'indexation prévue au deuxième alinéa de l'article 4 du règlement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0116.

Avec la modification proposée, l'indexation consistera dans l'augmentation, pour chaque exercice financier, d'un pourcentage correspondant à la moyenne des augmentations économiques consenties aux groupes des employés cadres, cols blancs, cols bleus et professionnels généraux de la Ville pour l'année précédente.

Dans un deuxième temps, le projet de règlement prévoit une disposition qui suspend l'application de la clause d'indexation prévue à l'article 4 du règlement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0116 aux fins de l'exercice financier 2024. Ainsi, les rémunérations payables en 2024 seront identiques aux montants de 2023. En 2025, ces rémunérations seront augmentées, le cas échéant, du taux d'indexation applicable à l'exercice 2025 selon la nouvelle formule d'indexation prévue dans le projet de règlement.

Tel que permis en vertu de l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c. T-11-001) (LTÉM), ce projet de règlement rétroagira au 1^{er} janvier 2024.

Rappelons, finalement, que la LTÉM requiert que le projet de règlement soumis dans ce dossier soit adopté lors d'une assemblée ordinaire, à la majorité des deux tiers des membres du conseil incluant la voix favorable du maire.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise ainsi deux objectifs: modifier la formule d'indexation prévue à l'article 4 du règlement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0116 et suspendre toute indexation des rémunérations prévues dans ce règlement pour l'exercice 2024.

Le remplacement de la formule d'indexation permettra d'harmoniser les ajustements économiques appliqués à la rémunération des personnes élues avec ceux appliqués aux divers groupes de personnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon les dispositions de l'article 2 LTÉM, le règlement soumis dans le présent dossier peut seulement rétroagir au 1er janvier 2024 s'il est adopté et en vigueur avant la fin de l'année 2024.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement (article 8 LTÉM) - 7 octobre 2024;

Publication de l'avis requis en vertu de l'article 9 LTÉM au moins 21 jours avant l'assemblée ordinaire à laquelle est prévue l'adoption du règlement - 10 octobre 2024;

Adoption du règlement à une assemblée ordinaire (art. 7 LTÉM) - 4 novembre 2024;

Avis public et entrée en vigueur requis avant la fin 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Domenico ZAMBITO, Service du greffe

Lecture :

Domenico ZAMBITO, 25 septembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-25

Jean-Francois GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1246765012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement CA29 0145 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025

CONTENU**CONTEXTE**

Suivant l'adoption du projet de règlement CA29 0145, à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement le 7 octobre 2024, certains changements ont été apportés au texte du règlement.

Ces changements ont trait aux articles suivants du règlement CA29 0145 :

- Article 11 : les montants ont été ajustés pour les deux articles.
- Article 13 sur les branchements des services a été déplacé au chapitre 6 - Urbanisme, à la section 7 - Certificat d'autorisation.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1246765012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement CA29 0145 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025

CONTENU

CONTEXTE

Un règlement de tarification est adopté chaque année pour l'exercice financier de l'année suivante. La plupart des tarifs ont été augmentés de 2 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement CA29 0096-1 adopté à la séance du 7 août 2017 par la résolution numéro CA17 29 0232 (sommaire # 1172640014)
 Règlement CA29 0105 adopté à la séance du 18 décembre 2017 par la résolution numéro CA17 29 0367 (sommaire # 1176967002)
 Règlement CA29 110 adopté à la séance du 3 décembre 2018 par la résolution numéro CA18 29 0372 (sommaire # 1186967007)
 Règlement CA29 0117 adopté à la séance du 2 décembre 2019 par la résolution numéro CA19 29 0326 (sommaire # 1196967004)
 Règlement CA29 0123 adopté à la séance du 7 décembre 2020 par la résolution numéro CA20 29 0259 (sommaire # 1206967009)
 Règlement CA29 0123-1 adopté à la séance du 8 mars 2021 par la résolution numéro CA21 29 0058 (sommaire # 1216765001)
 Règlement CA29 0123-2 adopté à la séance du 13 septembre 2021 par la résolution numéro CA21 29 0211 (sommaire # 1211294013)
 Règlement CA29 0123-3 adopté à la séance du 13 septembre 2021 par la résolution numéro CA21 29 0212 (sommaire # 1211294015)
 Règlement CA29 0136 adopté à la séance du 6 décembre 2021 par la résolution numéro CA21 29 0274 (sommaire # 1216967002)
 Règlement CA29 0137 adopté à la séance du 5 décembre 2022 par la résolution numéro CA22 29 0340 (sommaire # 1226967002)
 Règlement CA29 0139 adopté à la séance du 4 décembre 2023 par la résolution numéro CA23 29 0305 (sommaire # 1236967012)
 Règlement CA29 0139-1 adopté à la séance du 8 avril 2024 par la résolution numéro CA24 29 0090 (sommaire # 1246967004)

DESCRIPTION

Adopter le règlement CA29 0145 sur la tarification de divers biens, activités et services

municipaux pour l'exercice financier 2025.

Ce règlement abroge et remplace le règlement de tarification CA29 0139 actuellement en vigueur.

JUSTIFICATION

Les modifications sont apportées à la demande des Directions concernées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de résidence privée unifamiliale.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 7 octobre 2024

Présentation et dépôt : 7 octobre 2024

Adoption du règlement : 4 novembre 2024

Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce règlement est adopté en conformité avec les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale et l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-26

Jean-Francois GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1246781002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion pour le règlement CA29 0146 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Le 7 octobre 2024, lors d'une séance extraordinaire, le conseil d'arrondissement a approuvé le budget de fonctionnement de l'exercice financier 2025. Afin de pouvoir assurer le niveau et la qualité des services à ses citoyens, l'arrondissement doit imposer et prélever sur tout immeuble imposable de l'arrondissement, une taxe relative aux services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1236781003/CA23 29 0293/CA23 29 0306 - Adopter un règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2024.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La taxe relative aux services permet à l'arrondissement de maintenir ou d'améliorer le niveau des services à la population en complétant la dotation versée par le service des finances de la ville centre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des revenus de l'ordre de 8 814 700 \$ ont été estimés pour le budget 2025.
Le taux de taxation est de 0,0693 / 100 \$ d'évaluation. Cette taxe sera imposée sur tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'exercice 2025.

MONTREAL 2030

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le produit de cette taxe, l'arrondissement ne pourrait déposer un budget 2025 équilibré et serait obligé de réduire ses services à la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement le 2024-12-02
Promulgation du règlement après la séance du 2 décembre 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 146 de la Charte de la Ville de Montréal.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HAMEL, Service des finances et de l'évaluation foncière
Emmanuelle PERRIER, Service des finances et de l'évaluation foncière
Pulkit KANTAWALA, Service des finances et de l'évaluation foncière
Amine HAMZAOUÏ, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

Emmanuelle PERRIER, 9 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

ENDOSSÉ PAR

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

Le : 2024-10-08

IDENTIFICATION

Dossier # :1246765016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, par le secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats pour la tenue de registre de consultation des personnes habiles à voter tenu du 7 au 11 octobre 2024 pour le règlement d'emprunt CA29 0142 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux et l'acquisition de mobilier de bureau et de matériel informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de réception de l'adoption du règlement d'emprunt CA29 0142 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux ainsi que l'acquisition de mobilier de bureau et d'équipement informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations à la séance du conseil d'arrondissement du 9 septembre 2024, un avis public pour la tenue d'un registre pour le règlement en question a été publié le 26 septembre 2024.

Le registre a été ouvert de 9 h à 19 h, du 7 au 11 octobre 2024, au bureau de la mairie de l'arrondissement, située au 13665, boulevard de Pierrefonds.

Par ailleurs, l'article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) prévoit que :

Le plus tôt possible après la fin de la période d'accessibilité au registre, le greffier ou secrétaire-trésorier dresse un certificat qui établit:

- 1° le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu;
- 3° le nombre de demandes faites;
- 4° le fait que le règlement, la résolution ou l'ordonnance est réputé approuvé par les personnes habiles à voter ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu, selon le cas.

Le premier alinéa de l'article 557 de cette même loi prévoit quant à lui que :

Le greffier ou secrétaire-trésorier dépose le certificat devant le conseil à sa séance suivante.

Dans le contexte de la Ville de Montréal, le terme « greffier » s'entend du « secrétaire d'arrondissement ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 290224 - Le règlement CA29 0142 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux et l'acquisition de mobilier de bureau et de matériel informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel, soit adopté tel que soumis, sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

DESCRIPTION

La procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter de l'arrondissement d'une durée de 5 jours s'est effectivement tenue du 7 au 11 octobre 2024, de 9 h à 19 h.

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le dit règlement était de 52 457.
- Le nombre requis de signatures afin qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 5 257.
- Le nombre de demandes enregistrées pour ce registre est de 0 demandes valides.
- Le nombre de signatures requis pour le projet particulier précité n'ayant pas été atteint, celui-ci est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le secrétaire d'arrondissement doit déposer le certificat qu'il a dressé suivant l'article 555 de cette loi à la séance du conseil du 4 novembre 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, parce qu'il ne vise que l'obtention d'une autorisation réglementaire particulière sans portée autre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-16

Jean-Francois GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1245453018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel isolé de deux étages situé à adresse projetée 47, 4e Avenue Sud, sur le lot 1 388 589 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (3003379795) a été déposée à la Division – Urbanisme, permis et inspection pour la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé sur le lot 1 388 589 du cadastre du Québec, (adresse projetée 47, 4e avenue sud).

Les travaux sont assujettis aux dispositions du règlement de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro CA29 0042 (PIIA), Chapitre 3: Objectifs et critères relatifs aux nouvelles constructions résidentielles de deux logements et moins, à l'ajout d'un étage et à l'agrandissement d'une construction résidentielle existante de deux logements et moins.

En vertu de l'article 16 du même règlement, les travaux proposés doivent être approuvés par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o

DESCRIPTION

Construction d'un nouveau bâtiment résidentiel isolé de deux étages sur le lot 1 388 589 du cadastre du Québec. Le tout tel qu'illustré aux plans d'architecture produits par Dessins Drummond, pour approbation datés du 10 septembre 2024 et pour construction datés du 3 octobre 2024 ainsi que selon le plan projet d'implantation signé et scellé par François Danis arpenteur-géomètre, dossier 1963-17, minute 6082, daté du 24 avril 2024.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 9 octobre

2024 à 17h30

Considérant que les objectifs et critères du chapitre 3 du règlement CA29 0042 (PIIA), relatifs aux nouvelles constructions résidentielles de deux logements et moins, à l'ajout d'un étage et à l'agrandissement d'une construction résidentielle existante de deux logements et moins sont atteints et respectés;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-16

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'installation d'une clôture afin de sécuriser l'accès à la piscine résidentielle, au 701, rue Saraguay Est, sur le lot 1 388 169 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant propose d'installer une clôture dans les cours latérale et arrière ainsi qu'une enceinte au périmètre du balcon arrière afin de sécuriser l'accès à la piscine résidentielle. La propriété est située sur un terrain riverain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

La clôture le long de la ligne arrière du terrain sera de type ornemental en aluminium noir. Le long de la limite latérale du terrain, la clôture sera de type mailles de chaîne (Frost) de couleur noire. Une enceinte en verre est également proposée au périmètre du balcon arrière.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 9 octobre 2024 à 17h30

Considérant que les clôtures proposées sur le terrain riverain maintiennent une percée visuelle à partir de la voie publique;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'installation d'une clôture dans les cours latérale et arrière.

Recommandée à l'unanimité

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Non applicabilité : Ce dossier ne s’applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature (installation d'une clôture).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2024-10-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY

Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'installation d'une clôture afin de sécuriser l'accès à la piscine résidentielle, au 925, rue Saraguay Est, sur le lot 3 188 178 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant propose d'installer une clôture autour de la piscine résidentielle afin d'en sécuriser l'accès. La propriété est située sur un terrain riverain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O

DESCRIPTION

Les trois types de clôture suivants seront utilisés pour sécuriser l'accès à la piscine:

- 1) clôture en verre
- 2) clôture en aluminium noir de type ornemental
- 3) clôture à mailles de chaîne (Frost)

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 9 octobre 2024 à 17h30

Considérant que les clôtures proposées sur le terrain riverain maintiennent une percée visuelle à partir de la voie publique;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'installation d'une clôture autour de la piscine résidentielle.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O

MONTRÉAL 2030

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature (installation d'une clôture).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-21

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY

Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'installation d'une clôture afin de sécuriser l'accès à la piscine résidentielle, au 945, rue Saraguay Est, sur le lot 1 388 532 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant propose d'installer des clôtures dans les cours latérales afin de sécuriser l'accès à la piscine résidentielle. La propriété est située sur un terrain riverain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O

DESCRIPTION

Une clôture de type ornemental en aluminium noir sera installée dans les cours latérales droite et gauche afin de restreindre l'accès à la propriété.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 9 octobre 2024 à 17h30

Considérant que la clôture proposée sur le terrain riverain maintient une percée visuelle à partir de la voie publique;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'installation d'une clôture dans les cours latérales.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O

MONTRÉAL 2030

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature (installation d'une clôture).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-21

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'installation d'une clôture afin de sécuriser l'accès à la piscine résidentielle, au 13 253, rue Desjardins, sur le lot 1 369 576 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant propose d'installer une clôture en cour arrière ainsi qu'autour de la piscine résidentielle afin d'en sécuriser l'accès. La propriété est située sur un terrain riverain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La clôture de type ornemental sera en aluminium brun et d'une hauteur de 1,52 m (5 pieds).

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 9 octobre 2024 à 17h30

Considérant que la clôture proposée sur le terrain riverain maintient une percée visuelle à partir de la voie publique;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'installation d'une clôture en cour arrière ainsi qu'autour de la piscine.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature (installation d'une clôture).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-21

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1245453019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial d'un étage par l'ajout d'un solarium en cour arrière situé au 4822 rue de Lucerne sur le lot 1 899 888 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (3003459399) a été déposée à la Division – Urbanisme, permis et inspection pour l'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 4822, rue de Lucerne. Par cette demande, le requérant souhaite agrandir le rez-de-chaussée de sa résidence par l'ajout d'un solarium d'une superficie de 22.5 m² en cour arrière.

Les travaux sont assujettis aux dispositions du règlement de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro CA29 0042 (PIIA), Chapitre 3: Objectifs et critères relatifs aux nouvelles constructions résidentielles de deux logements et moins, à l'ajout d'un étage et à l'agrandissement d'une construction résidentielle existante de deux logements et moins.

En vertu de l'article 16 du même règlement, les travaux proposés doivent être approuvés par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Agrandissement (solarium) en cour arrière d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé d'un étage, situé au 4822, rue de Lucerne sur le lot 1 899 888 du cadastre du Québec. Le tout tel qu'illustré aux plans d'architecture signés et scellés par Hugo Castonguay, TP 24096, datés du 26 septembre 2024 et selon le plan projet d'implantation signé et scellé par Normand Jean, arpenteur-géomètre, dossier S-88 909-2, minute 12 028, daté du 7 octobre 2024.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 9 octobre 2024 à 17h30

Considérant que les objectifs et critères du chapitre 3 du règlement CA29 0042 (PIIA), relatifs aux nouvelles constructions résidentielles de deux logements et moins, à l'ajout d'un étage et à l'agrandissement d'une construction résidentielle existante de deux logements et moins sont atteints et respectés;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'ajout d'un solarium en cour arrière d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé d'un étage.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-22

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1245453020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 9 octobre 2024

CONTENU

CONTEXTE

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 9 octobre 2024

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O

DESCRIPTION

S.O

JUSTIFICATION

S.O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.0

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.0

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s.0

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-16

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques